

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 15
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 19 avril 2024

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : VALLET Sonia, LUCIDARME Christine, MOHAMMED Abdallah, HENNING Virginie, DERON Fabrice, BARELLE Bernard, BENOIST Louis, CAULIER Claudette, POIRET Christian, THULLIER Florence, MILCENT-VION Catherine, HALUT Xavier, LAGANA Dominique (arrivée à 19H15), BOITEL Bruno, TAILLART Chloé.

Excusés : POIRET Fabien (procuration à Christian POIRET)
BONTE François (procuration à Bernard BARELLE)

Secrétaire de séance : TAILLART Chloé

Également présents : JAKOBOWSKI Vincent, GRZEMBKA Valérie

Demande de financement Région Hauts-de-France – Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la sécurité des Hauts-de-France pour l'année 2024 – Projet - Déploiement d'un système de vidéo protection à Lauwin-Planque.

Madame le Maire propose à l'assemblée de lancer des études et le déploiement d'un système de vidéo-protection urbain sur la commune de Lauwin-Planque.

Préoccupé par la sécurité et le bien-être de ses concitoyens et sensibilisé à ce problème, la ville de Lauwin-Planque, désire déployer son système de vidéo protection pour renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'espace public communal.

Pour cela, elle souhaite la mise en place d'un dispositif complet et efficace qui assurera :

- La prévention et la protection des personnes et des biens dans les espaces publics ;
- La protection des bâtiments publics et leurs abords ;
- La sécurité des flux routiers.

Et comprenant :

- Un diagnostic de sécurité de l'ensemble de la commune concernant les besoins actuels et les futurs
- (perspective d'implantation de caméras à phaser selon un plan pluriannuel d'investissements),
- L'ensemble des études préliminaires, techniques et financières permettant le déploiement et l'élaboration du projet,
- Un système performant, évolutif et fiable



Ce projet de mise en œuvre aborde plusieurs aspects :

- Localisation du local de centralisation et d'enregistrement ;
- Implantation des caméras ;
- Définition des points de regroupement des caméras ;
- Définition des moyens de transmission des images entre chaque caméra et le poste de Centralisation ;
- Définition des équipements de communication, de traitement, d'enregistrement et d'exploitation ;
- Définition des travaux nécessaires au déploiement,
- Définition du budget d'investissement ;
- Définition des subventions et aides possibles,
- Définition du budget de maintenance ;

Le projet proposera éventuellement :

- Un dispositif de reconnaissance de plaques (identification LAPI) ;
- Un dispositif de reconnaissance faciale ;
- Différentes installations et plusieurs types de caméras, ambiance, PTZ (360°), à 4 angles etc... ;
- Report des images.

Les traitements des données et des images ainsi que leurs exploitations respecteront scrupuleusement le règlement général sur la protection des données et la législation en vigueur.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de la Région une demande de financement dans le cadre du dispositif de soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la Région Haut de France.

Montant estimatif du déploiement de la vidéo protection : 200 000 € TTC.

Le montant sollicité auprès de la Région Hauts-de-France sera :

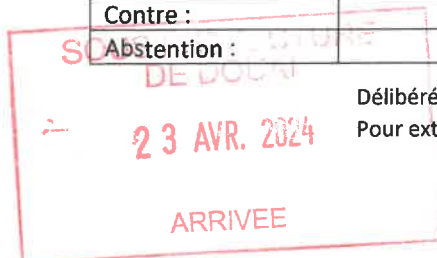
- 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune pour les projets de création d'installations,
- 20% des dépenses éligibles dans la limite de 20 000 € par commune pour les projets d'extension, de renouvellement ou de modernisation d'installations..

La commune de Lauwin-Planque assure à la Région du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ ou défection des cofinancements par une augmentation de sa part d'autofinancement.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer et de l'autoriser :

- d'effectuer les études et le déploiement d'un système complet de vidéo protection sur la commune,
- de solliciter le financement de la Région Hauts-de-France,
- dit que les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n° 83-2152.

Pour :	A l'unanimité
Contre :	
Abstention :	



Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque



2/2